

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Académie Internationale de Danse de Biarritz est organisée par le Centre Chorégraphique National Malandain Ballet Biarritz. Elle est destinée aux amateurs (minimum deux années de pratique), aux préprofessionnels et professionnels.

Le stagiaire s'engage à prendre connaissance de ce règlement intérieur avant son inscription. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

1/ L'inscription est définitive après le paiement du stage. En cas de désistement avant le début du stage, nous rembourserons uniquement sur présentation d'un certificat médical la somme perçue minorée de 100€ de frais de dossier. Toute session commencée est due intégralement. L'accès aux salles n'est possible qu'après complet paiement et remise d'une carte de cours nominative avec photo, que le stagiaire doit toujours avoir sur lui, et présenter aux organisateurs, à l'entrée de chaque cours. Il peut regarder les cours en présentant sa carte nominative. La direction se réserve le droit de limiter l'accès aux cours tant pour les stagiaires que pour les auditeurs ainsi que de rediriger les stagiaires dans un niveau mieux adapté.

2/ Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications – horaires, lieux, intervenants – sans que ces modifications ne justifient le remboursement des sommes versées. En revanche, en cas d'annulation décidée par les organisateurs, les sommes versées sont intégralement remboursées.

3/ L'inscription validée donne droit à un tarif préférentiel pour les représentations du Malandain Ballet Biarritz pendant la période de l'Académie.

4/ Les stagiaires des niveaux supérieurs sont encouragés à participer à la soirée de présentation publique donnée au théâtre de la Gare du Midi, le 3^{ème} jour du stage. Les répétitions et séances de mise en place sont impératives.

5/ Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, de façon immédiate, tout stagiaire qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de politesse élémentaire ou dont le comportement est jugé incorrect à l'intérieur et aux abords des locaux. Cette exclusion ne donnerait pas droit à un remboursement.

6/ Pendant les cours, pour le respect du travail de chacun,

– L'accès aux studios est exclusivement réservé aux élèves et professeurs, pianistes et auditeurs en nombre limité et munis de leur carte, auxquels il est demandé d'être le plus silencieux possible. L'entrée dans un cours déjà commencé n'est pas autorisée.

– Les prises de films, photos et enregistrements sont strictement interdites, autant pour les stagiaires que pour les accompagnants ou auditeurs sauf pour le photographe accrédité par les organisateurs.

– Tout portable ou tablette doit être complètement éteint lors de l'accès dans la salle et pendant toute la durée du cours.

7/ Les organisateurs se réservent la possibilité, à titre gracieux et sans contrepartie d'utiliser l'image des stagiaires inscrits, à des fins de communication et de publicité sur tout support, exclusivement dans la promotion de l'Académie. Dans le cas d'une opposition aux droits à l'image, merci de nous fournir une attestation de refus de droits à l'image le premier jour du stage.

8/ Toute personne inscrite certifie être médicalement autorisée à la pratique de la danse et avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.



9/ En dehors des cours, l'organisation n'est pas responsable des stagiaires mineurs.

10/ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

11/ La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, stagiaire ou accompagnateur, tant au cours des leçons, rencontres, animations, qu'au cours des déplacements occasionnés par l'Académie, ou à l'hébergement.

12/ Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Académie, dans les locaux et dans le parc. Les animaux y sont interdits.

13/ Covid-19 : Les modalités sanitaires seront fixées en juillet en accord avec les normes sanitaires nationales. Chaque stagiaire et ses accompagnants devront les respecter.

Contact :

Mme Carole Philipp

Conseillère technique, Chargée de coordination et direction artistique

Académie Internationale de Danse de Biarritz

Tel. : +33(0)6 45 99 42 01 – contact@biarritz-academie-danse.com